



RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1988 B 70050

Numéro SIREN : 348 309 808

Nom ou dénomination : A DEAT & FILS

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2017 sous le numéro de dépôt 5860

SARL A. DEAT ET FILS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 12 195,92 euros
Siège social : rue de Néron

DEPOT N° 5860 08

21 SEP. 2017

63650 LA MONNERIE LE MONTEL
R.C.S. : CLERMONT-FERRAND 348 309 308

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 01/09/2017

L'an deux mille dix-sept,

Et le vendredi premier septembre à onze heures,

Les soussignés :

- Monsieur Jean-Pierre DEAT, associé gérant, Propriétaire de	400 parts
- Monsieur Laurent DEAT, associé, Propriétaire de	400 parts

NOMBRE TOTAL DE PARTS SOCIALES	800 parts =====
---	---------------------------

Seuls membres de la SARL A. DEAT ET FILS au capital de DOUZE MILLE CENT QUATRE VINGT QUINZE euros QUATRE VINGT DOUZE centimes, divisé en HUIT CENT parts égales, se sont réunis d'un commun accord au siège social rue de Néron – 63650 LA MONNERIE LE MONTEL.

Monsieur Jean-Pierre DEAT, préside la séance en qualité de gérant.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Démission du gérant,
- Nomination d'un nouveau gérant,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Après ce rappel, le Président de séance expose brièvement les motifs de la réunion et il donne lecture du rapport écrit, qui a été communiqué aux associés.

Le texte du rapport est le suivant :

RAPPORT DE LA GERANCE :

« Monsieur,

Monsieur Jean-Pierre DEAT souhaitant ne plus exercer désormais ses fonctions de gérant, il présente donc sa démission avec effet du 01.09.2017 à la collectivité des associés et leur demande de nommer Monsieur Laurent DEAT comme nouveau gérant, à compter de cette même date et de lui octroyer un complément de rémunération brute de x au titre de ses nouvelles fonctions de gérant.

LA GERANCE »

La lecture du rapport de la gérance étant terminée, un échange de vues intervient entre les associés, puis les résolutions suivantes à l'ordre du jour, sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION :

La collectivité des associés prend acte du désir manifesté par Monsieur Jean-Pierre DEAT de démissionner de ses fonctions de gérant à la date du 01.09.2017 et le remercie pour les services rendus à la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés nomme en qualité de gérant à compter du 01.09.2017, Monsieur Laurent DEAT demeurant rue de Néron – 63650 LA MONNERIE LE MONTEL., pour une durée illimitée. Monsieur Laurent DEAT déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou dispositions susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIEME RESOLUTION :

La collectivité des associés décide de modifier la rémunération mensuelle brute de Monsieur Laurent DEAT et de lui octroyer, en plus de ses fonctions déjà rémunérées au sein de la société, un complément de rémunération de 300 euros au titre de ses nouvelles fonctions de gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

QUATRIEME RESOLUTION :

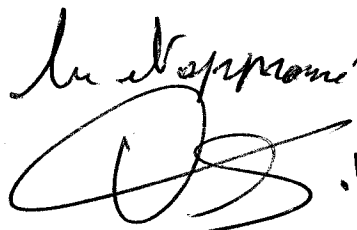
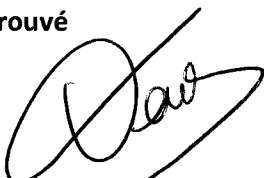
La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Jean-Pierre DEAT
Lu & approuvé



Laurent DEAT
Lu & approuvé
« Bon pour acceptation des
fonctions de gérant »

